

Commission d'enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution



Pour l'égalité des niveaux de vie, dans le respect de nos différences, au travers d'un plan de déchoquage économique et social en faveur des Outre-mer



Président et Rapporteur

M. Guillaume Vuilletet (Président)

Député du Val-d'Oise, Renaissance

M. Johnny Hajjar (Rapporteur)

Député de la Martinique, Socialistes et apparentés

Avant-propos du président de la commission d'enquête

Le 9 mars 2023, la commission d'enquête dont est issu le présent rapport., m'a fait l'honneur de me choisir comme président. En cinq mois de travaux, nous avons consacré près de 70 heures pour conduire 49 auditions, qui nous auront permis d'entendre 125 personnes, un travail considérable, réalisé dans une ambiance constructive et sereine, avec une participation active des 28 députés membres issus de tous les groupes de notre Assemblée.

Si cette commission d'enquête a suscité une telle adhésion et si ses travaux ont été autant suivis, c'est bien parce que la réalité de la vie chère en outre-mer est véritablement indiscutable. Les chiffres témoignent non seulement que les prix restent plus élevés dans les départements d'outre-mer que dans l'Hexagone, d'un écart de 9 % à La Réunion à 16 % en Guadeloupe, mais ils montrent également que ces écarts se sont accentués depuis la précédente enquête en 2015. Cela n'a rien d'anodin dans des territoires où les taux de pauvreté pulvérisent les normes nationales. Il est clair que, pour ces populations en grande fragilité, l'impact d'une grande cherté des produits de première nécessité est d'une grande brutalité.

Il y a une part de l'explication de la vie chère qui ne fait pas débat. Les territoires ultra-marins ont en commun d'être lointains, insulaires ou quasi insulaires, représentant des marchés de taille limitée et une très grande contrainte foncière. Un marché limité et lointain est un marché coûteux.

Si le rapporteur et votre serviteur se rejoignent sur ce constat, nous aboutissons à des conclusions différentes sur d'autres points. C'est un sujet complexe et il n'est pas anormal que constats et propositions divergent parfois. Cela n'enlève pour autant en rien la valeur de ce qui nous rapproche et la qualité de notre travail commun.

La question des responsabilités de la chaîne des prix est, d'une part, de savoir s'il existe des acteurs dont le rôle est superfétatoire, dont la marge réalisée est injustifiée et dont les détaillants ultramarins pourraient se passer facilement. Je rejoins le rapporteur quand il écrit que la multiplication des intermédiaires pour l'approvisionnement est l'occasion d'une multiplication des marges. Pour autant, je ne crois pas que notre enquête ait fait apparaître que de tels acteurs aient un impact systémique sur le niveau des prix.

L'autre question est de savoir s'il existe des monopoles ou des oligopoles de fait et s'ils pèsent sur le niveau général des prix. Selon les secteurs et la position dans la chaîne de constitution des prix, les conclusions seront différentes.

Mais il n'en demeure pas moins que de nombreux acteurs ont un réel pouvoir de marché et que le rôle de la puissance publique est de prévenir les abus. Les organes de contrôle qui doivent garantir un fonctionnement concurrentiel du marché, n'ont pas les moyens d'une action efficace.

Car il y a une évidence. La présence d'une concurrence dynamique est la meilleure garantie d'une pression vertueuse sur les prix, comme on peut le voir dans le cas des fournisseurs d'accès internet.

D'autres freins parfois absurdes pèsent sur les prix : des normes par exemple dans les surcoûts de construction. 95 % des importations sur ces territoires viennent d'Europe. Je pourrais citer aussi la situation ubuesque de l'eau à Saint-Martin, où les différences de normes ont interdit d'interconnecter les réseaux entre les deux parties de l'île.

Il y a aussi des points que je regrette qu'ils n'apparaissent pas dans le rapport. Ainsi, le rapport ne mentionne pas le terme de sur-rémunération.

Il est évidemment impossible de remettre en cause la sur-rémunération des fonctionnaires d'État et des fonctionnaires territoriaux, qui constitue un soutien de plus d'un milliard et demi d'euros à la consommation locale. Il serait néanmoins absurde de ne pas reconnaître un effet inflationniste sur les prix des produits de consommation – et sur les coûts de production, par une contagion de la sur-rémunération sur le secteur privé. Cela laisse de côté les populations en fragilité, les personnes âgées, les chômeurs et les travailleurs pauvres. L'enjeu est de rééquilibrer la pyramide des revenus.

Je pense aussi à la question de la fiscalité. L'octroi de mer représente une ressource indispensable à la stabilité des recettes des collectivités locales ; mais il doit être réformé pour en gommer les aspérités les plus choquantes et renforcer son second objectif, qui est le soutien à la production locale. Pour autant, il est injuste de faire porter un poids trop excessif sur cette taxe dans la hausse des prix.

Il convient d'aborder aussi la question des finances des collectivités territoriales. Les délais de paiement de certaines d'entre elles pèsent sur la trésorerie des entreprises qui « compensent » la situation par une hausse des prix des autres acteurs.

Nous avons donc des conclusions qui prolongent le débat et j'ai souhaité, en tant que président, avancer mes propres propositions. Mais cela ne gomme en rien l'importance et la qualité du travail fourni par cette commission.

Guillaume Vuilletet
Député du Val d'Oise
Président de la commission d'enquête

QUELQUES PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT

N° 2 : Lorsqu'une collectivité territoriale ne règle pas la moitié de ses factures dans un délai de 120 jours, limiter le pouvoir d'ordonnateur du maire ou du président de la collectivité locale.

N° 5 : Mobiliser Expertise France, le Cerema et le groupe SCET (Services conseil expertises territoires) filiale de la Caisse des dépôts, afin de permettre de recruter des profils qualifiés en faveur des collectivités ultramarines.

N° 6 : Renforcer l'accès aux droits des personnes âgées par une meilleure promotion de l'ASPA, par une démarche « d'aller vers » et une meilleure information des ayants droit.

Chiffres clés

Un niveau de vie médian qui reste très inférieur à celui constaté en France hexagonale (enquête Insee Budget de famille de 2017) :

Martinique : 1 360 €/mois

Guadeloupe : 1 310 €/ mois

La Réunion : 1 160 €/mois

Mayotte : 260 €/mois

France hexagonale : 1 700 €/mois

Les prix moyens en Outre-mer sont en revanche nettement supérieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone (enquête Insee de comparaison spatiale des prix de 2022):

+ 15,8 % en Guadeloupe,

+ 13,8 % en Martinique,

+ 13,7 % en Guyane,

+ 8,9 % à La Réunion

+ 10,3 % à Mayotte

Le 9 février 2023, à l'initiative de MM. Johnny Hajjar, Christian Baptiste, Elie Califer, Philippe Naillet, Boris Vallaud et plusieurs de leurs collègues, l'Assemblée nationale a décidé à l'unanimité de créer **une commission d'enquête chargée d'étudier et d'évaluer l'ensemble des mécanismes qui concourent au coût de la vie**, c'est-à-dire à la vie chère, dans les départements et régions d'outre-mer – la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte – et dans les collectivités d'outre-mer – la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

La commission d'enquête a disposé d'un délai de six mois pour étudier un espace extrêmement vaste géographiquement – s'étendant de l'océan Pacifique à l'océan Indien et à l'océan Atlantique – et culturellement divers, mais également des domaines d'activités très variés.

Il s'agissait également, à partir d'un diagnostic global et détaillé au mieux, de **faire des propositions concrètes pour améliorer le niveau de vie des peuples et populations ultramarines**, pour plus d'équité et pour réduire les inégalités de niveau de vie entre les Français de l'Hexagone et ceux de l'Outre-mer, mais aussi à l'intérieur de chaque territoire. Aussi, afin de prendre en compte les réalités, les potentialités, les singularités et les caractéristiques de chaque territoire dit ultramarin, pour que chacun puisse se reconnaître et s'y retrouver, « une boîte à solutions » a été construite où chaque territoire, chaque gouvernance pourrait puiser les propositions qui lui conviennent et fabriquer ainsi sa propre « recette », personnaliser ses propres solutions à mettre en œuvre, pour garantir un développement endogène humaniste et universel.

Aux termes de l'exposé des motifs de la résolution qui l'a créée, cette commission d'enquête a eu pour mission d'examiner le rôle de **quatre déterminants**, à la fois structurels et conjoncturels : des niveaux de vie et de revenus significativement moins élevés, des prix effectivement et fortement plus élevés qu'en Hexagone, un sous-financement des collectivités territoriales, un traitement de l'État injuste et inéquitable vis-à-vis de ces territoires.

Le 9 mars 2023, ses 28 membres ont élu son bureau et nommé ainsi notamment [M. Guillaume Vuilletet](#) (Renaissance – Val-d'Oise) président et [M. Johnny Hajjar](#) (Socialistes – Martinique) rapporteur.

Dans le cadre de leurs travaux, les députés ont procédé à 49 auditions publiques retransmises sur le [site de l'Assemblée nationale](#) et ainsi entendu près de 125 personnes.

La commission d'enquête a pu également envoyer deux délégations en mission, à la Martinique et à Saint-Martin, puis à Mayotte et à La Réunion, où elles ont pu réaliser 33 entretiens et tables rondes. Au cours de sa réunion du 20 juillet 2023, la commission d'enquête a examiné et adopté le rapport d'enquête rédigé par son rapporteur M. Johnny Hajjar.

Cette commission représente une démarche inédite et innovante d'information et d'alerte de la part du Parlement, démarche qui a vocation à apporter la connaissance, à alimenter la réflexion et à poser les fondations d'un travail qui doit se poursuivre, tout en débouchant sur des mesures concrètes et un nouveau modèle économique propre à chaque réalité culturelle, territoriale et régionale.

Dans l'esprit du rapporteur, ce rapport n'est donc que le commencement d'un changement de paradigme au service de l'humanisme, de la responsabilité, d'un progressisme au sens d'un universel riche de tous le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers.

Le coût de la vie élevé dans les Outre-mer est un phénomène lié à des prix plus élevés, mais surtout à des revenus plus faibles. Les habitants des départements et régions d'outre-mer ont globalement un niveau de vie plus faible qu'en France hexagonale et les inégalités y sont plus marquées, encore plus en Guyane et à Mayotte.

Ainsi, d'après la dernière enquête disponible Budget de famille réalisée par l'Insee en 2017, **le niveau de vie médian** se situe en Martinique et en Guadeloupe respectivement à 1 360 et 1 310 euros mensuels, soit 20 % et 23 % de moins que le niveau de vie médian en France hexagonale (1 700 euros par mois). Celui de La Réunion (1 160 euros mensuels) est inférieur d'un tiers au niveau de vie médian de l'Hexagone et celui de la Guyane de moitié. À Mayotte (260 euros), il ne représente qu'un sixième de la valeur hexagonale. Depuis, la crise liée à l'épidémie de Covid 19 n'a pu qu'aggraver cette situation.

Dans le même temps, en 2022, **les prix sont supérieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone** : les écarts de Fischer constatés avec l'Hexagone sont de 15,8 % en Guadeloupe, de 13,8 % en Martinique, de 13,7 % en Guyane, de 8,9 % à La Réunion et 10,3 % à Mayotte. Si ces écarts ne sont pas nouveaux, ils continuent de se creuser d'année en année : en 2018, les écarts observés étaient de +12 % en Martinique et en Guadeloupe, +11,7 % en Guyane et +7 % à La Réunion et à Mayotte.

S'ils concernent la quasi-totalité des secteurs économiques, ces écarts sont particulièrement importants en matière de **produits alimentaires** : en 2022 leurs prix étaient de + 42 % en Guadeloupe, + 40 % en Martinique, + 39 % en Guyane, + 37 % à La Réunion et + 30 % à Mayotte, par rapport aux prix alimentaires hexagonaux. Le rapport s'intéresse ainsi à d'autres secteurs et notamment celui du transport aérien et maritime, du logement, des télécommunications, de la santé, ou encore des banques.

La combinaison de ces facteurs a produit des conséquences insupportables : mal développement, insécurité, chômage endémique, précarité et extrême pauvreté, crises socio-économiques récurrentes, graves dégradations de l'offre publique de santé

Ce **problème global du coût de la vie** et donc de vie chère dans les territoires ultramarins résulte en parties de causes structurelles :

- l'éloignement géographique, engendrant des coûts d'approche et de stockage renchérissant les prix ;
- l'insularité, sauf en Guyane, source d'isolement et de difficultés logistiques ;
- l'exiguïté des marchés à desservir – facteur moins important à La Réunion – expliquant la faiblesse des économies d'échelle potentielles, les faibles débouchés, les problèmes liés au manque de foncier.

Mais celles-ci, qui ne sont **ni inéluctables ni une fatalité**, ne suffisent pas à l'expliquer.

Le rapport pointe en effet la **responsabilité du modèle économique des territoires ultramarins**. Malgré des potentialités énormes de ces territoires qui font de la France, dans plusieurs domaines, une puissance mondiale, celui-ci est caractérisé par :

- une faible concurrence,
- une production locale insuffisante voire très faible,
- des importations historiques et massives depuis la France et l'Europe – au détriment de la production locale – en raison d'un modèle de consommation calqué sur celui de l'Hexagone.
- la présence d'oligopoles et de monopoles et la multiplication des intermédiaires – et donc des coûts – dans la chaîne d'approvisionnement. De ce fait, le rôle des armateurs, dont le rapport analyse la situation, est prépondérant.

Le rapport s'intéresse également **aux acteurs économiques de la grande distribution** dans ces territoires, à l'organisation très morcelée, agissant souvent comme titulaires de franchises de la part de distributeurs nationaux qui font le choix de ne pas s'y installer eux-mêmes, et au cœur, comme l'avait relevé l'Autorité de la concurrence en 2019, de schémas de concentration horizontale – en détenant de nombreux acteurs économiques locaux dans de nombreux secteurs et verticale – en possédant plusieurs acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, le rapport met notamment en lumière :

- l'existence d'importants importateurs, fournisseurs, et grossistes locaux, détenant une exclusivité de fait dans la distribution de certaines marques nationales, à défaut d'une exclusivité de droit désormais interdite. Dans une telle situation, un acteur économique devient donc faiseur de prix ;
- des petits producteurs locaux, notamment dans l'agriculture, soumis au pouvoir économique des grands groupes, dont la concentration s'est consolidée au fil du temps, qui sont à la fois importateurs grossistes et distributeurs et qui imposent des prix d'achat en dessous du prix de revient pour ces producteurs captifs.

Le rapport pointe aussi, le **manque de transparence des acteurs de la grande distribution**, sur leurs comptes – en préférant payer une amende plutôt que de respecter la loi et de déposer leurs comptes – comme sur les marges, en particulier les marges arrières, pratique jugée contraire à l'éthique économique et qui ne bénéficie pas au consommateur en bout de chaîne.

Le rapport fait clairement ressortir **l'inefficacité des outils mis en place par l'État pour réguler certains prix en outre-mer** – notamment les limites du bouclier qualité prix (BQP) – et pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, et dénonce plus généralement le manque de volonté des pouvoirs publics, tout en marquant leurs défaillances historiques dans la lutte contre ces phénomènes.

Il regrette notamment **l'efficacité très limitée de l'application des règles du droit de la concurrence** spécifiques aux Outre-mer – telle l'injonction structurelle – et le manque de moyens des Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR), mais aussi des services statistiques et des autorités de concurrence, qui manquent de coordination, de moyens et d'expertise sur les spécificités de ces territoires.

Ce manque conséquent de connaissances, de contrôle, de régulation d'État et de vision globale **favorise la consolidation des concentrations économiques dans le temps, l'accroissement des inégalités et la captivité des peuples et populations des territoires ultramarins.**

Il en résulte une situation devenue urgente et critique dans ces territoires, encore marqués, outre leur modèle économique spécifique, par des inégalités liées à leur histoire coloniale, alors que ces territoires présentent des potentialités énormes faisant de la France une puissance mondiale.

Le rapport dénonce également le **sous-financement des collectivités territoriales**, défavorisées dans l'attribution des dotations de l'État. S'il approuve la nécessité de le réformer, le rapport réfute en revanche le rôle prépondérant de l'octroi de mer dans la cherté de la vie, et invite à étendre la réflexion sur la fiscalité ultramarine globalement où la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) prélevée par l'État s'additionne à l'octroi de mer institué et perçu par les collectivités territoriales.

Face à ce constat et à la gravité de cette situation, le rapport propose d'agir structurellement et conjoncturellement simultanément au travers d'un « **plan de déchoquage économique et social en faveur des Outre-mer** », décliné en **68 mesures multidimensionnelles**, à associer en fonction des réalités et singularités propre à chaque territoire, à traduire dans une programmation concrète à court, moyen et long terme.

Le rapport propose un diagnostic global et détaillé. Il s'agit, en synthèse et manière endogène, d'agir concrètement pour réduire les inégalités de niveaux de vie entre les Français de l'Hexagone et ceux de l'Outre-mer par l'augmentation des revenus des ménages, la baisse des prix, le renforcement de l'accompagnement à l'investissement public et privé mais aussi par la mise en œuvre de la subsidiarité dans le cadre des politiques publiques. Chaque territoire ultramarin pourra puiser dans cette boîte à outils les propositions qui lui conviennent.

Parmi ces mesures proposées figurent notamment :

- ✓ Organiser, dans chaque territoire, les états généraux du coût de la vie et du pouvoir d'achat Outre-mer, pour établir une feuille de route consensuelle et concertée sur la durée et décliner un programme d'actions convergentes et partagées.
- ✓ Obtenir une baisse des prix de l'ordre de 10 à 20 % sur l'ensemble des références, en négociant avec les grands groupes une diminution des marges de l'ensemble des acteurs des filières et en réglementant les prix, c'est-à-dire en bloquant les prix des produits de première nécessité.
- ✓ Pour baisser les prix des produits de première nécessité, expérimenter, pour une durée limitée, un dispositif de compensation intégrale des coûts d'acheminement de ces produits de première nécessité.
- ✓ Pour augmenter le niveau de revenu, favoriser la consommation et la création de richesse endogène : tendre vers une hausse des salaires ultramarins, de l'ordre de 20 %, en réunissant une conférence sociale, et créer une prime de vie chère de 20 % également pour les salariés du secteur privé, financée par une taxe sur les profits des grandes entreprises opérant en Outre-mer sans obérer la compétitivité des PME. Cette taxe prélevée sur les grands groupes permet de ne pas augmenter les charges des petites et moyennes entreprises.
- ✓ Pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages, l'activité économique et maintenir localement la richesse créée dans chaque territoire, à court terme : rétablir les plafonds de la réduction d'impôt sur le revenu des contribuables ultramarins, et affecter les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des trois départements d'outre-mer dans lesquels elle existe – Guadeloupe, Martinique et La Réunion – aux ménages modestes sous la forme d'une allocation destinée à acheter des services et des produits issus des circuits courts ; majorer les prestations sociales légales versées Outre-mer d'un complément égal au différentiel de coût de la vie avec l'Hexagone.
- ✓ Pour garantir la concurrence et un développement économique sain, éthique et équitable : contrôler les concentrations Outre-mer dans tous les secteurs économiques dès que le chiffre d'affaire réalisé dans les territoires ultramarins atteint 5 millions d'euros.
- ✓ Pour augmenter la production locale, favoriser l'initiative locale et la création d'activité et d'emploi : Simplifier les procédures et raccourcir les délais d'instruction pour les financements et subventions aux petites et moyennes entreprises, et réformer les règles d'attribution des fonds du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Posei) afin de les conditionner notamment à un critère de diversification de la production locale ; accompagner les petits producteurs, les petites et moyennes entreprises dans leur développement dans une logique de démocratie économique.
- ✓ Pour sauvegarder et développer l'essentiel du tissu économique, créer de la richesse et de l'emploi : créer des zones franches globales et des ports francs c'est-à-dire des territoires zéro charges fiscales et sociales, où les TPE et PME seraient exonérées pendant dix ans de cotisations fiscales et sociales, à condition de créer des emplois et de recruter, en étant aidées pour embaucher des résidents du territoire ultramarin concerné.

- 
- 
- 
- 
- 
- ✓ Pour notamment augmenter la capacité de production locale, développer l'exportation, créer des activités nouvelles, des emplois et créer de la richesse supplémentaire : créer des filières industrielles de transformation pour le marché local et l'exportation à partir de matières premières importées de l'environnement régional et créer des pôles d'exportation de services et d'expertises locales.
 - ✓ Pour respecter l'équité entre Français, dans le cadre de la continuité territoriale : garantir des prix raisonnables pour les prix des billets d'avion en appliquant aux Outre-mer le dispositif en vigueur pour la Corse, en y affectant un financement public équivalent ; pour encourager et favoriser le retour des forces vives, accorder une priorité d'affectation dans leur territoire d'origine des lauréats ultramarins des concours de la fonction publique.
 - ✓ Pour redonner de la capacité d'investissement local aux ménages, entreprises et associations : compléter la loi en interdisant aux établissements bancaires de pratiquer des tarifs supérieurs dans les territoires ultramarins aux tarifs pratiqués en France hexagonale pour les mêmes prestations.
 - ✓ Pour rétablir la capacité d'investissement publique des collectivités locales d'Outre-mer : rétablir le montant de leurs dotations au niveau de 2013 avant l'application de la contribution solidaire au redressement des finances publiques, avec rattrapage de l'inflation et indexation sur le coût de la vie pour les années suivantes.
 - ✓ Pour favoriser l'investissement public local d'État et des collectivités locales : faciliter localement la gestion et la consommation de crédits dédiés à l'Outre-Mer, en accroissant la fongibilité des crédits entre les différents budgets opérationnels de programmes contributeurs aux contrats de convergence et de transformation.
 - ✓ Pour développer la concurrence et favoriser le désenclavement des territoires insulaires : favoriser la création d'une nouvelle compagnie aérienne par zone océanique (océan Atlantique, océan Indien, océan Pacifique), à l'instar du projet Toucan.
 - ✓ Pour améliorer l'offre de service publique de santé par compensation des surcoûts liés à l'insularité et réduire les inégalités avec l'Hexagone : Revoir en urgence les coefficients géographiques et augmenter les dotations de financements des missions d'intérêt général des hôpitaux ultramarins.
 - ✓ Pour favoriser les échanges économiques avec les pays présents dans l'environnement voisin des territoires ultramarins et élargir le périmètre et le marché économique : renforcer les dispositions de la loi Letchimy du 5 décembre 2016 et la responsabilité locale pour agir dans le cadre d'une véritable diplomatie territoriale.



Enfin, dans le respect de la volonté des peuples et des populations des territoires ultramarins, poursuivre la concertation et la réflexion sur le plan institutionnel, en envisageant le transfert aux collectivités ultramarines qui le souhaitent du pouvoir normatif nécessaire au développement notamment économique et social, en matière d'aménagement du territoire, de transport, d'énergie, d'écologie, de régulation économique, d'échanges commerciaux, d'aides et subventions, de diplomatie territoriale, de continuité territoriale ou de fiscalité. Il s'agit, dans une logique, de responsabilité, de subsidiarité et d'efficacité, de pouvoir localement initier et d'adapter les lois et règlements, et donc les politiques publiques régionales et de proximité, aux réalités et aux différences locales dans un objectif d'épanouissement humain, individuel et collectif. De surcroît, il conviendrait d'encourager l'État à co-construire ses politiques publiques avec les collectivités locales ultramarines.

« Lorsque le patient est en état d'arrêt cardiaque, il n'est plus temps de prendre des mesures palliatives. Il faut que l'État, en partenariat avec les collectivités et les forces vives locales, mette en place un grand plan d'investissement productif, comportant des moyens financiers exceptionnels pendant au moins une décennie, afin de susciter un choc d'activité, de créer de la confiance et d'inciter les initiatives privées à investir, afin d'accroître le niveau de vie des peuples des territoires ultramarins et de réduire durablement les inégalités entre l'Hexagone et les territoires dits d'outre-mer. »

Johnny Hajjar, rapporteur

Au rapport d'enquête, rédigé par le rapporteur et adopté par la commission d'enquête, s'ajoutent en annexe la contribution du président de la commission d'enquête, M. Guillaume Vuilletet (Renaissance - Val d'Oise) et les contributions des députés membres représentants des groupes politiques (Renaissance, Rassemblement national, La France Insoumise - NUPES, Les Républicains, Socialistes, Gauche démocrate et républicaine - NUPES, Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires), développant leurs propres analyses et leurs propres propositions.